



PRÉFET DU VAR

Préfecture
Cabinet du préfet
Direction des Sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civiles (SIDPC)

;Toulon, le

- 4 JAN. 2019

Le préfet

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
83 600 LES ADRETS-DE-L'ESTEREL



OBJET : Recours gracieux suite à avis défavorable de reconnaissance de catastrophe naturelle
REF : Votre courrier du 3 janvier 2019

Par courrier reçu le 3 janvier 2019 par mes services, vous introduisez un recours gracieux contre l'arrêté interministériel du 23 octobre 2018 qui ne reconnaît pas votre commune en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2017.

Je vous informe que votre demande a été transmise le 3 janvier 2019 à la Cellule catastrophe naturelle de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) au ministère de l'Intérieur pour traitement.

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet,
Directeur de cabinet,
Emmanuel CAYRON